

BPJEPS

spécialité « éducateur sportif » mention « Activités aquatiques et de la natation »

BAC (NIV.4)

Titre inscrit au RNCP (fiche 36248)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le BPJEPS mention « activités aquatiques et de la natation » répond à l'obligation légale de certification professionnelle en code du sport. Il prépare à encadrer des publics en sécurité, à concevoir des projets pédagogiques et à assurer la surveillance et le sauvetage dans les lieux aquatiques.

Aptitudes à l'emploi - Esprit d'équipe - Rigueur - Adaptabilité - Aisance relationnelle - Sens des responsabilités

Compétence - Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure ;

- > Assurer la sécurité et l'encadrement de tous les publics dans divers lieux et structures.
- > Adapter les pratiques aux spécificités des environnements d'intervention.
- > Veiller au respect des règles de sécurité et de prévention des risques.
- > Gérer les situations d'urgence et les incidents en autonomie.
- > Promouvoir l'inclusion et l'accès à l'activité aquatique pour tous.

Compétence - Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure ;

- > Concevoir et mettre en œuvre un projet d'animation aligné sur les objectifs de la structure.
- > Soutenir la démarche pédagogique et les pratiques éducatives en contexte collectif.
- > Intégrer les enjeux de pédagogie et d'accompagnement des publics.
- > Partager les résultats et les apprentissages avec les parties prenantes.
- > Adapter les méthodes d'enseignement aux besoins et capacités des apprenants.

Compétence - Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques et de la natation ;

- > Organiser et animer une séance ou un cycle d'apprentissage aquatique.
- > S'adapter aux contraintes techniques et environnementales des lieux.
- > Encadrer les pratiques en sécurité et en cohérence avec les objectifs pédagogiques.
- > Soutenir les apprenants dans l'acquisition des compétences techniques.
- > Evaluer et ajuster les méthodes d'enseignement en cours de séance.

Compétence - Mobiliser les techniques des activités aquatiques et de la natation pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage. »

- > Mettre en œuvre des techniques de natation et d'activités aquatiques en situation professionnelle.
- > Encadrer une séance d'apprentissage de la natation en sécurité.
- > Démontrer une aisance technique dans les 4 nages en 100 mètres en moins de 1'50 s.
- > Réaliser un 400 mètres nage libre en moins de 7 minutes.
- > Animer des séances sur la forme, la santé et le bien-être aquatique.

FORMATION

Durée

9 à 11 mois

Dates de rentrées

Entre août et septembre

Lieux de formation possibles

- > AFMS - L'Etrat (42)
- > SEAUS - Bron (69)
- > FORMAT[®] - Nevers (58)
- > CREPS AURA - Vallon Pont d'Arc (07), Voiron (38)

Conditions tarifaires

Formation financée par les OPCO et gratuite pour les apprentis et les employeurs privés

MODALITÉS & DÉLAIS DE RECRUTEMENT

Étude du dossier et entretien individuel. L'examen des candidatures débute six mois avant la date d'entrée en formation et continue jusqu'à cette même date. Le recrutement s'organise par le dépôt d'un dossier de candidature en ligne sur le site.

ACCESSIBILITÉ AUX PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP

Pour tout besoin spécifique et toute adaptation, consultez notre référente H+ :
Virginie PREVOST : referent-handicap@ifa.asso.fr

DÉBOUCHÉS

Que fait le titulaire de cette formation ?

Le titulaire du BPJEPS éducateur sportif mention « Activités aquatiques et de la natation » conçoit et anime des projets pédagogiques en milieu aquatique, assure la sécurité des pratiquants, enseigne la nage et l'aisance aquatique, et accompagne des publics spécifiques (seniors, personnes en situation de handicap). Il intervient dans des structures variées (collectivités, assoc

Emplois accessibles

- > Postes : éducateur des APS, conseiller des APS, formateur, gestionnaire d'établissement recevant du public, chef de projet, Maître-Nageur Sauveteur, animateur aquatique, encadrant de loisirs sportifs, surveillant de bassin
- > Secteurs : collectivités territoriales, secteur marchand (centres aquatiques, centres de remise en forme), secteur associatif (clubs sportifs), secteur sportif professionnel

Poursuite d'études

Une fois le diplôme obtenu il est possible d'intégrer un cursus universitaire (niveau 5) ou de poursuivre vers une formation professionnelle de niveau 5 (équivalent BAC+2).

Équivalences / Passerelles

Nous contacter pour étudier les éventuelles possibilités d'équivalences ou de passerelles.

PRÉ-REQUIS

Être âgé de 16 ans minimum et de 29 ans révolus* à la signature du contrat d'apprentissage

Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités physiques et sportives datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation.

Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivantes
- « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) ou son équivalent en cours de validité ;
- « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) ou son équivalent en cours de validité.

Être admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique « BNSSA » et si nécessaire produire l'attestation justifiant de la vérification de maintien des acquis ;

- attester d'un niveau natatoire permettant de garantir la sécurité des pratiquants et des tiers.

Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables au moyen
- de la production de l'une des attestations de formation secourisme susvisée et assortie, le cas échéant, de l'attestation de formation continue,
- de la production du « BNSSA » assorti, le cas échéant, de l'attestation justifiant de la vérification de maintien des acquis » ou de l'attestation de réussite aux épreuves du « BNSSA » ;

- de la production d'un certificat médical
- de la production d'une attestation de 400 mètres nage libre en 7 minutes et 40 secondes maximum

*Pas de condition d'âge maximum pour les personnes bénéficiant d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé ou de dérogations spécifiques.

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap et/ou titulaire d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).



BP JEPS

**spécialité « éducateur sportif »
mention « Activités aquatiques et
de la natation »**

BAC (NIV.4)

Titre inscrit au RNCP (fiche 36248)

MODALITÉS D'ÉVALUATIONS

Compétences	Modalités d'évaluations
Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure ;	Les modalités d'évaluation sont les suivantes: - production d'un document personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique faisant l'objet d'une soutenance orale suivie d'un entretien. - production d'un document exposant le cycle d'apprentissage et sa séance
Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure ;	- mise en situation professionnelle d'encadrement d'une séance d'apprentissage de la natation ou d'acquisition de l'aisance aquatique en sécurité - entretien portant sur l'acquisition de l'aisance aquatique et l'apprentissage des nages démonstration d'aisance technique en réalisant : -un 100 mètres dans les 4 nages enchaînées en moins de l'50 s -un 400 mètres nage libre en moins de 7 minutes
Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques et de la natation ;	Mise en situation professionnelle d'encadrement d'une séance d'activités aquatiques portant sur : -une séance d'activités aquatiques portant sur :forme; santé; bien-être La séance est suivie d'un entretien portant sur les activités de forme, santé et bien-être. Une épreuve écrite portant sur les règles d'hygiène et de sécurité ainsi que sur la réglementation des activités aquatiques et de la natation : a) Un questionnaire à choix multiple (QCM) b) Une question ouverte
Mobiliser les techniques des activités aquatiques et de la natation pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage. »	